

Plan d'accessibilité pluriannuel (2026-2031)

Déclaration d'engagement

Compass Communities s'engage à offrir un environnement accessible et inclusif à l'ensemble des résident(e)s, invité(e)s, client(e)s, employé(e)s, candidat(e)s, fournisseurs et autres visiteur(-euse)s qui ont accès à ses locaux, à ses renseignements ou à ses services. Elle s'engage à faire en sorte que les personnes handicapées bénéficient des mêmes possibilités d'accès à ses services que les autres, au même endroit et de la même manière, dans le respect de leur dignité, de leur autonomie, de leur intégration et de l'égalité des chances. Pour ce faire, elle s'emploie à prévenir et à éliminer les obstacles à l'accessibilité, de même qu'à respecter les exigences en matière d'accessibilité prévues par la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Compass s'engage à intégrer les principes d'accessibilité dans ses politiques, ses procédures, ses formations, ses exigences en matière d'équipement et ses pratiques exemplaires. Elle revoit ses politiques et ses pratiques chaque année, à mesure que des changements organisationnels surviennent et avant les échéances de conformité législative afin de garantir la conformité et l'amélioration continues.

Objet

Compass Communities s'engage à respecter les exigences de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Le présent plan d'accessibilité décrit les mesures que prend l'entreprise pour répondre à ces exigences et améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées.

Le plan d'accessibilité comprend un aperçu des politiques et des pratiques de l'entreprise en matière de détermination et d'élimination des obstacles, ainsi que de prévention de l'apparition de nouveaux obstacles. Ce plan montre comment Compass Communities contribuera à faire de l'Ontario une province accessible pour l'ensemble de la population ontarienne. Le plan est révisé et mis à jour au moins une fois tous les cinq ans.

Compass Communities forme chaque employé(e) le plus tôt possible après son embauche et offre une formation sur les modifications apportées aux politiques. Elle tient un registre de toutes les formations, qui comprend les dates auxquelles elles ont été données et le nombre de personnes qui les ont suivies.

Réalisations

Compass Communities a pris des mesures pour favoriser l'accessibilité. Elle a notamment :

- mis en œuvre des politiques d'accessibilité conformes aux exigences de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*;
- offert aux employé(e)s une formation sur l'accessibilité et le Code des droits de la personne de l'Ontario;
- mis en place des processus pour répondre aux demandes d'adaptation;
- maintenu des canaux de communication accessibles pour les employé(e)s et les parties prenantes.

Le présent plan s'appuie sur ces efforts et apporte de nouvelles améliorations.

Stratégies et mesures

Exigences générales

Initiative	Mesures	Fréquence	Responsable
Politiques d'accessibilité	Gérer et mettre à jour les politiques d'accessibilité	Régulièrement	Ressources humaines et culture
Formation	Offrir une formation sur la <i>Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i> et le Code des droits de la personne à l'ensemble des employé(e)s	Régulièrement (à l'embauche + mises à jour)	Ressources humaines et culture
Processus de rétroaction	Maintenir des canaux de communication accessibles (courriel, téléphone, en personne)	Régulièrement	Ressources humaines et culture/Exploitation

Normes relatives au service à la clientèle

Initiative	Mesures	Fréquence	Responsable
Prestation de services accessibles	Former le personnel à fournir des services accessibles aux personnes handicapées	Régulièrement	Ressources humaines et culture
Rétroaction	Veiller à ce que le processus de rétroaction de la clientèle soit accessible	Régulièrement	Ressources humaines et culture/Exploitation
Personnes de soutien et animaux d'assistance	Tenir à jour et faire connaître les politiques relatives aux personnes de soutien et aux animaux d'assistance	Régulièrement	Ressources humaines et culture/Exploitation

Normes relatives aux renseignements et aux communications

Initiative	Mesures	Fréquence	Responsable
Formats accessibles	Fournir des formats accessibles et des auxiliaires de communication sur demande	Régulièrement	Ressources humaines et culture/Administration générale
Accessibilité du site Web	Veiller au respect des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG)	Régulièrement	Technologie
Renseignements en cas d'urgence	Mettre en place des plans d'urgence personnalisés pour les employé(e)s handicapé(e)s	Régulièrement	Ressources humaines et culture

Communications au public	Informar les parties prenantes sur les formats accessibles offerts	Régulièrement	Ressources humaines et culture/Administration générale
--------------------------	--------------------------------------------------------------------	---------------	--------------------------------------------------------

Normes relatives à l'emploi

Initiative	Mesures	Fréquence	Responsable
Recrutement	Inclure des énoncés sur l'accessibilité dans les offres d'emploi	Régulièrement	Ressources humaines et culture
Processus de recrutement	Fournir des mesures d'adaptation pendant le processus de recrutement et de sélection	Régulièrement	Ressources humaines et culture
Plans d'adaptation	Tenir à jour les processus d'adaptation individuels	Régulièrement	Ressources humaines et culture
Retour au travail	Mettre en place des processus de retour au travail pour les employé(e)s handicapé(e)s	Régulièrement	Ressources humaines et culture
Rendement et perfectionnement	Garantir l'accessibilité des processus de perfectionnement et de gestion du rendement	Régulièrement	Ressources humaines et culture

Aménagement des espaces publics

Initiative	Mesures	Fréquence	Responsable
Accessibilité des installations	Veiller à ce que les espaces nouvellement construits ou rénovés répondent aux exigences en matière d'accessibilité	Au besoin	Exploitation

Maintien de l'accessibilité	Maintenir l'accessibilité des infrastructures et des équipements	Régulièrement	Exploitation
-----------------------------	------------------------------------------------------------------	---------------	--------------

Suivi et amélioration continue

Initiative	Mesures	Fréquence	Responsable
Détermination des obstacles	Procéder à des examens périodiques pour déterminer les obstacles à l'accessibilité	Annuellement	Ressources humaines et culture/Exploitation
Intégration des commentaires	Prendre connaissance des commentaires sur l'accessibilité et y répondre	Régulièrement	Ressources humaines et culture
Préparation à la conformité	Se préparer en vue des rapports et des vérifications de conformité prévus par la <i>Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i>	Au besoin	Ressources humaines et culture

Coordonnées

Pour faire part de vos commentaires sur ce plan, en savoir plus ou demander ce plan dans un autre format, veuillez communiquer avec l'équipe Ressources humaines et culture, dont voici les coordonnées :

Adresse courriel : accessibility@compasscommunities.ca

Numéro de téléphone : 1 833 215-9615

